



*République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail*

Cabinet du Premier Ministre

*Systeme de suivi du travail des enfants
dans le cadre de La certification
du processus de production du cacao.*

Le Comité de Pilotage

Résumé du rapport

Contact :
Mme Acquah Assouan
+ 225 20 20 29 41/42/43/44

RAPPORT D'ENQUÊTE INITIALE DE DIAGNOSTIC NATIONALE RELATIF AU TRAVAIL DANS LA CACAOCULTURE

CONTEXTE

Au cours des dix dernières années, la question du travail inacceptable des enfants est devenue une préoccupation croissante, aussi bien dans les pays producteurs et consommateurs de cacao qu'au sein des organisations internationales.

La Côte d'Ivoire est le premier pays producteur de cacao, culture qui est d'une importance cruciale dans l'économie du pays, et permet à la Côte d'Ivoire d'occuper une place prépondérante sur le marché international. Cette situation rend la Côte d'Ivoire particulièrement sensible à la gestion des enjeux stratégiques inhérent à la durabilité de l'économie cacaoyère.

La question des pires formes de travail des enfants en cacaoculture a abouti à la signature du protocole Harkin-Engel en 2001. Selon les termes de ce protocole, un processus de certification devait être engagé sur une zone de production représentant 50% de la production de cacao en Côte d'Ivoire au 1^{er} juillet 2008. La certification est un cycle d'amélioration continue des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture qui comporte quatre étapes :

- L'enquête initiale de diagnostic ;
- La publication du rapport d'enquête ;
- La mise en œuvre d'action de protection sociale (en réponse aux résultats de l'enquête) ;
- La vérification indépendante.

La production de cacao est un secteur clé de la Côte d'Ivoire, pays qui est la principale source de matières premières de l'industrie chocolatière. Pour cette raison, le gouvernement ivoirien s'est fortement engagé à fournir une réponse multiforme et de long terme au problème du travail des enfants dans la production cacaoyère. En plus des réponses institutionnelles, légales et pénales, il faut mentionner les mesures opérationnelles sous forme d'actions de terrain de prévention, de remédiation immédiate ou d'approche intégrée.

Ainsi, au titre de l'action intégrée, la responsabilité sociale dans la production du cacao est le principal centre d'intérêt du projet SSTE, qui a été élaboré et mis en œuvre dans 22 départements depuis 2004. Deux projets pilotes ont été exécutés dans la première étape du respect du protocole Harkin-Engel :

1. Un projet pilote initial a été mis en œuvre dans le département d'Oumé (Centre-Ouest) en 2004-2005 pour tester la faisabilité technique et sociale du système de suivi du travail des enfants sur le terrain ;
2. Tirant les leçons techniques du projet pilote, la nouvelle méthodologie d'enquête pilote a été testée dans trois départements de production de cacao : Agnibilékrou (Centre Est), Tiassalé (Centre Sud), et Soubré (Sud-Ouest). Dans ces trois régions, l'enquête pilote a concerné 120 ménages dans six villages. 120 chefs de ménage, 184 enfants (âgés de 5 à 17 ans) et 76 adultes impliqués dans la cacaoculture ont été interrogés. L'enquête a été conduite du 25 avril au 30 juillet 2007.
3. Les recommandations du nouveau rapport ont été exploitées pour préparer le guide pratique de la mise en œuvre de l'enquête nationale 2007-2008.

OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'objectif général était d'établir un état des lieux des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture, et d'identifier les besoins de remédiation. De manière spécifique, cette nouvelle étude devait :

- Présenter et commenter les statistiques descriptives recueillies au niveau de chaque cible ;
- Réaliser une analyse statistique et socioéconomique des données collectées, pour améliorer la compréhension des observations ;
- Etablir les déterminants de l'implication des enfants dans les travaux dangereux ;
- Préparer une liste de besoins d'actions de remédiation.

METHODOLOGIE D'ENQUETE

L'ANADER, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural, dont l'activité première est l'assistance aux producteurs et le développement agricole, a réalisé l'enquête et collecté les données. L'enquête de terrain a été conduite dans 36 villages représentant 18 départements, de décembre 2007 à février 2008.

Quatre types d'enquête représentant les quatre groupes cibles ont été administrées par l'ANADER à l'aide de supports de collecte de données composés des éléments suivants :

- un questionnaire village (QA) qui permet de dresser une monographie de la localité (n= 36) ;
- un questionnaire chef de ménage travaillant dans la cacaoculture (QB), décrivant ses caractéristiques sociodémographiques, la composition de son ménage et ses conditions de vie et de travail (n= 723) ;
- un questionnaire enfant, destiné aux enfants travaillant pour le compte du chef de ménage (QC), décrivant leurs caractéristiques sociodémographiques, ainsi que leurs conditions de vie et de travail (n= 1.313) ;

- un questionnaire adulte travailleur (QD), destiné aux adultes travaillant dans la cacaoculture pour le compte du chef de ménage et n'ayant aucun lien de parenté avec celui-ci. Le questionnaire décrit leurs caractéristiques sociodémographiques, ainsi que leurs conditions de vie et de travail (n= 232).

PRINCIPAUX RESULTATS

La production cacaoyère est pratiquée principalement dans des villages isolés en milieu rural et bénéficiant de peu d'infrastructures socioéconomiques.

La production de cacao est l'activité principale dans trois-quarts (78%) des villages enquêtés. Cependant, la question de l'accès aux infrastructures ou aux organisations nécessaires crée un environnement non sécurisé et un niveau de vie faible pour les familles et les enfants impliqués dans la production cacaoyère. Quelques résultats importants sont :

- Trois-quarts (72%) des villages ne disposent pas de centre de santé ;
- Les postes de sécurité de police ou gendarmerie sont en moyenne à plus de 22 km ;
- La plupart des villages sont hors des zones communales, soit par éloignement, soit par inaccessibilité pendant certaines périodes de l'année ;
- Environ la moitié (48%) n'ont pas de marché local ; un tiers (33%) ne dispose que d'un marché hebdomadaire ;
- 53% des villages n'ont pas d'électricité. 15% seulement des ménages ont accès à l'électricité ;
- L'accès à l'eau potable est faible, seulement 40% des villages ; 8% n'ont aucune source d'eau potable ;
- L'accès à l'éducation est limité ; 9% des villages n'ont pas d'école primaire ; dans ce cas, la plus proche école se trouve à 3 km en moyenne ; aucun village ne dispose d'une école secondaire ; la plus proche se trouvant à au moins 10 km.

La cacaoculture en Côte d'Ivoire est principalement une entreprise familiale, basée sur de petites exploitations faisant vivre de grandes familles.

La plupart des producteurs enquêtés sont propriétaires de petites plantations (94%). La taille moyenne des parcelles varie entre un et trois hectares. La main d'œuvre est essentiellement familiale ; ceci confirme les tendances observées au cours des recensements nationaux de l'agriculture des années 1974 et 2001. Le nombre moyen d'enfants par ménage est de six. Mais 35% des ménages comptent entre 6 et 10 enfants. Dans cette entreprise familiale, les enfants aident habituellement à la conduite des activités.

Les enfants sur les exploitations cacaoyères vivent principalement avec leurs parents, gages d'un environnement familial stable et de repas réguliers.

Ils vivent avec leur père (76%) ou avec leur mère (72%) dans le ménage. La plupart des enquêtés ont toujours vécu dans le ménage (83%), soit avec leurs deux parents, soit avec un parent. La scolarisation et des raisons de famille sont les raisons avancées pour les enfants vivant hors du ménage.

Presque tous les enfants interrogés ont exprimé leur satisfaction (97%) de l'alimentation reçue, avec 86% qui disent recevoir régulièrement des repas trois fois dans la journée.

L'implication des enfants dans le travail champêtre ne se limite pas seulement à la production cacaoyère.

Bien que la cacaoculture occupe la plupart des enfants, l'agriculture de subsistance et les tâches domestiques sont aussi une autre source d'implication des enfants. Ces occupations sont en concurrence avec la cacaoculture tout le long de l'année.

Occupation	Pourcentage des enfants impliqués
Cacaoculture	89%
Cultures vivrières	87%
Travaux domestiques	82%
Autres cultures pérennes	42%
bétail	40%
Activités hors du ménage	22%

L'implication des enfants dans la cacaoculture est très répandue et caractérise le fonctionnement du petit champ familial

89% des enfants travaillent dans la cacaoculture. Moins de 2% des enfants travaillant dans la cacaoculture ne sont pas membres du ménage. Cela confirme la prédominance de la main d'œuvre familiale dans la production du cacao en Côte d'Ivoire.

Des preuves manifestes de restriction de liberté ou d'abus sur enfants vivant dans les ménages producteurs de cacao n'ont pu être formellement établie par l'étude.

Sur 1.313 enfants interrogés, aucun d'entre eux n'a déclaré être lié par la dette.

Les enfants habitent à en moyenne 3,5 km des plantations ; ils parcourent cette distance en général à pied (92%). Un faible taux (5%) réside au campement.

17% des enfants estiment avoir été victimes de violence au champ (verbales ou physiques). Les personnes responsables de violence sont, soit le chef de ménage, soit des personnes plus âgées (frères, autres parents, travailleurs adultes).

Les enfants travaillant en cacaoculture sont impliqués ou exposés aux travaux dangereux.

Un effectif important d'enfants est impliqué ou exposé aux travaux dangereux tels que définis par l'arrêté ministériel n°2250 du 14 mars 2005 du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

	Implication	Exposition indirecte
Travaux	Pourcentage	Pourcentage
Abattage d'arbres	5,5	21,5
Brûlage	16,2	31
Port de charges lourdes	53,2	48,8
Epandage engrais	8,4	20,4
Epandage pesticides	4,6	35,5
Traitement pépinière	11,5	19,1

Les enfants dont l'âge varie entre 6 et 14 ans sont les plus exposés aux travaux dangereux. 71% des enfants victimes de maux affirment avoir reçu des soins médicaux ; 15% n'ont pas reçu de soins ; les autres ne sont pas prononcés. 2% des enfants affirment avoir été forcés de se rendre au champ même en cas de maladie.

Le niveau d'éducation des parents constitue un facteur qui influence les chances de scolarisation des enfants.

Les enfants des parents n'ayant pas reçu d'éducation scolaire ont moins de chance d'être scolarisés, et donc plus de chance de se retrouver sur le marché de l'emploi, notamment en cacaoculture.

Plus de la moitié des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation (53%). De plus, 21% n'ont pas achevé leur cycle primaire. A peine ¼ (27%) des hommes et 7% des femmes ont achevé leur cycle primaire.

63% des enfants enquêtés sont scolarisés pour 27% qui n'ont jamais été à l'école. 10% sont des déscolarisés.

Dans un contexte de fréquentation scolaire relativement basse, plus de la moitié des enfants scolarisés (60%) ne savent pas lire et 22% lisent difficilement.

Cas des travailleurs adultes

Peu de travailleurs adultes ont l'impression de travailler contre leur gré.

¾ des travailleurs adultes (75%) enquêtés ont décidé d'eux même de travailler dans le champ de cacao, tandis que 20% (n=46) l'ont fait par l'entremise d'un parent. Huit individus ont déclaré ne pas avoir partagé la décision de leur parent.

L'étude a révélé que la plupart des travailleurs (88%) n'ont pas de dette. Parmi les endettés (n= 28), 12 doivent rester sur leur champ de travail jusqu'au remboursement de la dette. Les endettés connaissent le montant et l'échéance de leur dette. Cinq travailleurs (2%) pensent

qu'ils ne pourront quitter le champ même après s'être acquittés de leur dette et 5 autres pensent être en train d'accumuler d'autres dettes.

Pour les travailleurs endettés pensant ne pouvoir quitter leur champ de travail après s'être acquittés de leur dette, les raisons n'en sont pas données.

86% des travailleurs disent n'avoir éprouvé aucune difficulté à quitter le champ de cacao, tandis que 12% ont éprouvé des difficultés.

Bien que quelques indicateurs de contrainte, de tromperie et de servage aient été enregistrés, les travailleurs sont en général libres de leurs mouvements et se sentent en sécurité.

RECOMMANDATIONS

En réponse aux résultats de l'enquête, les recommandations se répartissent en plusieurs types d'actions :

Actions à court terme

Défense des droits des enfants

- Sensibiliser les parents pour l'arrêt immédiat de l'implication ou l'exposition des enfants aux travaux dangereux ;
- Sensibiliser les parents sur la nécessité de bannir les violences physiques sur les enfants ;
- Sensibiliser pour la scolarisation aussi bien des jeunes garçons que des filles ;
- Repérer les cas de non possession de pièces d'identité et sensibiliser à la recherche des documents auprès des autorités compétentes ;

Défense des droits des adultes

- Mener une investigation plus détaillée pour les cas de restrictions de liberté de mouvement soupçonnés ;
- Sensibiliser la population à la recherche des documents administratifs auprès des autorités compétentes ;
- Sensibiliser la population sur l'hygiène ;
- Mettre en place une politique de formation des producteurs à l'utilisation appropriée des produits chimiques en collaboration avec la profession des fabricants et fournisseurs des produits (UNIPHYTO) ;

Actions à moyen et long termes

Renforcement de la politique d'éducation

- Appuyer la politique de scolarisation par la construction d'infrastructures appropriées (écoles primaires et secondaires), par la formation de ressources humaines nécessaires appropriées ;
- Continuer la politique de développement des cantines scolaires ;

Politique de sécurité alimentaire

- Intensifier la production vivrière ;

Politique de formation agricole et renforcement de capacité

- Renforcer le système d'intervention des structures d'assistance agricole pour toucher le maximum de producteurs ;
- Promouvoir l'émergence de groupes professionnels de prestations (entretien de plantations, traitement phytosanitaire, épandage d'engrais) en milieu rural ;

Amélioration des infrastructures

- Améliorer les pistes rurales ;
- Assurer l'entretien des pompes des villages et augmenter la couverture nationale d'adduction d'eau ;
- Augmenter la couverture nationale d'électrification des villages producteurs de cacao ;
- Construire et équiper les centres de santé ;

Animation rurale

- Développer des activités de maintien des jeunes dans le monde rural (métiers, distractions et foyer de jeunes) ;
- Organiser des cours d'alphabétisation au profit des adultes.

Réduction de la pauvreté en milieu rural

- Définir et mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté en milieu rural d'une manière générale : diversification agricole, financement de la recherche d'innovations en matière d'itinéraires techniques, recherche de financement, commercialisation agricole, développement des métiers ruraux, etc.